POLITIQUE DE LA VILLE

APPEL A PROJETS 2019

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Cette politique s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les collectivités, les habitants, les associations et les acteurs économiques, conformément aux orientations du Président de la République lors de son discours prononcé à Tourcoing le 14 novembre 2017. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Pour l'Etat, les crédits qui lui sont consacrés, sont des crédits spécifiques et subsidiaires qui sont mobilisés en complément des crédits des politiques de droit commun.

La mise en œuvre de cette politique sur le territoire de Grand Angoulême, s'appuie sur le Contrat de Ville signé le 22 avril 2015. Au travers de ce dernier, Grand Angoulême, l'Etat et les partenaires souhaitent être les garants d'une mobilisation collective sur des orientations prioritaires.

Suivant le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, le contrat de ville identifie **5 quartiers prioritaires** sur le territoire de Grand Angoulême, à savoir :

Quartiers prioritaires	Communes concernées
Basseau-Grande-Garenne	Angoulême
Ma Campagne	Angoulême
Bel Air – La Grand Font	Angoulême
L'étang des Moines	La Couronne
Champ de Manoeuvre	Soyaux

Pour rappel, la population totale de ces 5 quartiers prioritaires s'élève à 12 582 habitants soit 21,40% de la population totale du territoire de Grand Angoulême.

Le contrat de ville 2015-2021 est mis en œuvre avec le concours des acteurs locaux mobilisés notamment par le biais d'un appel à projets annuel. Il repose sur 3 grandes thématiques, à savoir :

Pilier 1 – Cohésion sociale

Pilier 2 – Développement économique et emploi

Pilier 3 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Il intègre également des axes transversaux portant entre autre, sur la sensibilisation aux valeurs républicaines, la participation des habitants à travers notamment la mobilisation des conseils citoyens ou encore la lutte contre les discriminations.

La participation des habitants est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider l'action de l'ensemble des porteurs de projets investis dans ces quartiers. Les structures doivent donc largement s'appuyer sur les conseils citoyens existants qui sont opérationnels et actifs dans les quartiers concernés.

L'objectif de l'appel à projets 2019 vise à consolider les projets structurants des territoires tout en permettant l'émergence de nouvelles actions et de nouveaux porteurs.

Suite au comité de pilotage du 28 novembre 2018, les actions proposées devront plus prioritairement répondre aux enjeux suivants :

- **Poursuite du renforcement des actions dans le domaine de l'emploi et du développement économique** en vue du rééquilibrage des 3 piliers amorcé en 2018 **:** organiser dans les quartiers des actions liées à l'emploi, à la formation et à l'économie ; mobiliser autour de la Fabrique à Entreprendre des relais d'information et déployer le dispositif en proximité ; soutenir des activités économiques en faveur de l'insertion et de l'emploi.

- **L'apprentissage du français** qui est au cœur des enjeux d'insertion sociale des personnes en difficultés d'écriture et de langage **et notamment la coordination de l'offre au profit de parcours lisibles** sera une priorité 2019. Les porteurs inscriront leurs actions dans les orientations arrêtées suite à la mission de CORAPLIS. Les porteurs se réfèreront utilement au rapport définitif.

- **Mise en œuvre du plan d'actions favorisant la place et la mobilité des femmes dans l'espace public et les transports** suite à l'étude « femmes et déplacements ». Les projets 2019 devront contribuer aux résultats attendus dans chacun des 3 axes du plan d'actions visant le changement des situations révélées comme problématiques sur le Grand Angoulême. A cette fin, les porteurs se référeront au document de présentation du plan d'actions (ci-joint).

- **Mener les opérations de renouvellement urbain avec un dispositif durable d'écoute et de dialogue avec les habitants.** Prendre en compte **les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles** dans le quartier. Accompagner **les transformations urbaines sur un plan culturel.** Favoriser la vie sociale entre tous les habitants dans et en dehors du quartier pour rompre l'isolement.

- **Développer la médiation scolaire** afin de prévenir et lutter contre les violences à l'Ecole et aux abords, en particulier, la montée des conflits et le harcèlement, prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance

- **Prévention de la délinquance** des jeunes et lutter contre la récidive. Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. Améliorer la tranquillité publique et infléchir le sentiment d'insécurité.

LES MODALITES DE DEPOTS DES DOSSIERS :

Le dépôt des demandes de subvention (2019) et des bilans financiers et qualitatifs (2018) **sont dématérialisés.**

ATTENTION pour la campagne 2019 :

L'outil ADDEL a été remplacé par l'espace Usagers du **portail Dauphin**. Cet espace est accessible par les usagers à l'adresse suivante : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr.

Les porteurs peuvent également accéder à ce portail sur le site du CGET, rubrique subventions « politique de la ville » à l'adresse suivante : http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville et peuvent consulter d'ores et déjà les documents suivants :

- la notice sur le dépôt en ligne des demandes de subvention politique de la ville sur le portail Dauphin,
- le guide de saisie d'une demande de subvention,
- la liste des correspondants locaux pour l'aide aux porteurs ayant déjà déposé une demande de subvention et n'ayant pas reçu un mail d'invitation pour créer leur compte dans le portail Dauphin.

Les porteurs de projet souhaitant déposer une demande de subvention pour 2019 au titre des crédits « politique de la ville » programme 0147 - Etat, devront saisir leurs dossiers en utilisant le **nouveau CERFA n° 12156*05** sur le portail Dauphin – espace usagers. Lors de la saisie de la 1ère demande, les porteurs devront impérativement **joindre un RIB** (à jour pour la bonne suite du dossier) **et effectuer la signature électronique de l'attestation sur l'honneur.**

En cas de problèmes rencontrés lors de la saisie, les porteurs ont à leur disposition un mode d'emploi (ci-joint) relatif au nouveau CERFA, un guide de saisie d'une demande de subvention en ligne ainsi que les coordonnées d'une cellule support qu'ils peuvent contacter au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h) - support.P147@proservia.fr

Une fois la saisie terminée, les porteurs enregistrent les CERFA en format PDF **(en n'omettant pas l'attestation et la déclaration sur l'honneur)** et les transmettent par mail à l'adresse suivante : pref-polvil @charente.gouv.fr.

Les comptes-rendus financiers composés des bilans qualitatifs et financiers relatifs aux actions 2018 devront être saisis encore cette année, impérativement sur la plateforme extranet ADDEL accessible à partir du site : addel.cget.gouv.fr. A cette fin, ADDEL restera ouvert jusqu'à fin 2019.

En revanche, **pour les actions 2019**, les comptes-rendus financiers seront saisis sur le portail Dauphin.

La date limite de dépôts des dossiers est fixée impérativement au 18 janvier 2019.
Tout dossier incomplet et/ou remis après cette date ne sera pas examiné

L'équipe technique du contrat de ville vous propose un échange sur les projets que vous préparez avant le dépôt définitif des dossiers. Pour ce faire et pour tous renseignements complémentaires qui pourraient être utiles aux porteurs, merci de contacter :

- ÉTAT :

- Mme Karine BLANC, Déléguée de la Préfète : 05 45 97 62 28
- Mme Marie-Christine AHSAN, préfecture : 05 45 97 62 98
  Courriel : karine.blanc@charente.gouv.fr – marie-christine.ahsan@charente.gouv.fr
pref-polvil @charente.gouv.fr

- GRANDANGOULÊME :

- Mme Anne DEFRENNE, responsable pôle cohésion sociale : 05 45 38 89 24
  Courriel : a.defrenne@grandangouleme.fr

- MAIRIE D'ANGOULEME :

- Mme Marie-Laure AGARD, chargée de mission Politique de la Ville : 05 45 38 91 02
  Courriel : ml.agard@mairie-angouleme.fr

- MAIRIE DE LA COURONNE :

- Mme Julia GASCON, Directrice Education, Enfance, Jeunesse,Vie associative, Développement durable 05.45.67.32.93
  Courriel : agenda21@lacouronne.fr

- MAIRIE DE SOYAUX :

- M. Florent-Damien MARTY, Coordonnateur CLSPD, chef de projet POLVIL : 05 45 97 83 53 / 06 31 37 73 72
  Courriel : florent-damien.marty@mairie-soyaux.fr

Vous trouverez également en annexe de cet AAP, **le vademecum** du porteur de projets.

****